

|   |  |
|---|--|
| <small>CLUB ORGANISATEUR</small>                  | <b>NOM DU CLUB: ASPTT VOILE LA ROCHELLE - N° 17025</b> |
| <small>LOCALISATION</small>                       | <b>Baie de La Rochelle</b>                             |
| <small>DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE</small> | <b>FINALE CRITERIUM 2018</b>                           |
| <small>DATE</small>                               | <b>23 Juin 2018</b>                                    |
| <b>AVIS DE COURSE - SERIES :OPTIMIST</b>          |  |

### RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

### 1. REGLES :

- 1.1. La régata sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2017 – 2020.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : .Optimist (matériel fourni par le club organisateur)

### 3. DROITS A PAYER

0,00000000€

### 4. PROGRAMME PROVISOIRE

| Date           | Inscription  | Fin des inscriptions | 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Marée       |              |
|----------------|--------------|----------------------|--|-------------|--------------|
|                |              |                      |  | <b>Coef</b> | <b>56</b>    |
| <b>23 Juin</b> | <b>12h30</b> | <b>13h30</b>         | <b>14h30</b>                           | <b>PM</b>   | <b>14h55</b> |

**Remise des prix et palmarès : 17h30**

### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

### 6. SITUATION DU PLAN D'EAU

Baie de La Rochelle

### 7. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

### 8. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée.

L'annexe P s'appliquera.

### 9. CLASSEMENT

La règle 90.3, l'annexe A (Système de points A MINIMA).

### 10. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Etre à jour de sa licence FFvoile 2018 avec certificat médicale

E